

PRATIQUE DE LA SÉQUENCE "EVITER - REDUIRE - COMPENSER" EN ZONES HUMIDES PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE - zoom sur le bassin Seine-Normandie

Malgré leurs nombreuses fonctions, les zones humides comptent parmi les milieux qui ont le plus régressé ces dernières décennies. Face à ce constat, des outils réglementaires ont été mis en place pour inciter à la conception de projets de moindre impact en respectant la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les zones humides.

Une mission d'animation au sein du Pôle-relais "Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales" s'est mise en place en partenariat avec la DRIEE et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour créer une dynamique spécifique sur ce sujet entre les services de l'Etat, les établissements publics, les porteurs de projets, leurs prestataires et les chercheurs sur le bassin Seine-Normandie.

Ce projet vise à favoriser les échanges et la capitalisation des expériences sur la mise en œuvre opérationnelle de la séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) aux regards des impacts sur les zones humides entre les différents acteurs. Elle comporte un volet national sur le contexte de la mise en œuvre de la séquence "ERC" et un volet spécifique au bassin Seine-Normandie portant sur les outils d'aide à l'expertise de celle-ci.

Vous retrouverez toutes les informations sur cette étude, et notamment les conclusions à venir, sur le lien suivant : <http://www.pole-zhi.org/pratiques-de-la-sequence-«erc»-en-milieux-humides-zoom-en-seine-normandie> (à copier/coller dans la barre de recherche)

*Obligatoire



Objectif et informations sur le présent questionnaire - A LIRE SVP

L'objectif de ce questionnaire est de comprendre comment vous mettez en œuvre la séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) les impacts de vos projets en zones humides, d'identifier les difficultés que vous rencontrez, les outils que vous utilisez, les pratiques que vous mettez en application afin d'en tirer des enseignements.

Merci de répondre aux questions de manière générale par rapport à l'ensemble des dossiers d'incidences ou d'impacts que vous réalisez (dossiers Loi sur l'eau, évaluations des incidences Natura 2000, demandes de dérogation espèces protégées), des actions écologiques et de suivis que vous mettez en œuvre sur le terrain. Des champs d'expression libre à la fin du questionnaire vous permettent de donner des précisions sur vos observations et d'y exposer des exemples concrets de réalisation.

Seuls les projets qui ont attrait aux zones humides définies par l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009 sont concernés par ce questionnaire.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur les résultats de ce questionnaire, et plus largement de cette étude.

Merci par avance de votre participation

PARTIE 1 - Informations générales

1. Nom, Prénom *

.....

2. Fonction *

3. Nom de la Structure *

.....

4. Numéro SIRET/SIREN

.....

5. Adresse e-mail *

.....

6. Téléphone *

.....

7. Acceptez-vous d'être recontacté pour des échanges complémentaires ? *

Plusieurs choix possibles
Plusieurs réponses possibles.

- Oui par mail
 Oui par téléphone
 Non

8. 1) Type de structure *

Une seule réponse possible.

- Privée
 Publique

9. 2) Effectif de la structure *

10. 3) A quelle fréquence êtes-vous porteur d'un projet d'aménagement en zone humide ? *

Une seule réponse possible.

- Plusieurs par an
 1 par an
 1 tous les 2 ans
 1 tous les 5 ans
 Moins fréquemment

11. 4) Avez-vous un service ou une personne référent sur la séquence ERC ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

PARTIE 2 - Votre démarche générale de mise en oeuvre de la séquence ERC

12. 5) Avez-vous une démarche interne d'application de la séquence ERC en zones humides ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

13. Si oui, de quel type ?

Une seule réponse possible.

- Appui sur un guide externe (merci de préciser lequel ci-dessous)
 Appui sur un guide interne spécifique à l'activité
 Appui directement sur les textes réglementaires

14. Précisions

15. 6) Faites-vous appel à un prestataire externe pour la mise en oeuvre de l'ensemble de la séquence ERC de vos projets en zones humides ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

16. 7) A quelle étape de vos projets en zones humides la séquence ERC est-elle initiée ? *

Une seule réponse possible.

- Phase de planification sur les territoires concernés par vos projets potentiels
 Phase d'avant-projet
 Etudes de faisabilité
 Phase de définition du projet
 Phase de réalisation du projet

17. 8) Quels schémas / documents de planification / documents d'urbanisme consultez-vous pour la mise en oeuvre de la séquence ERC en zones humides ? *

.....
.....
.....
.....

18. **9) Quel type d'information recherchez-vous principalement sur l'application de la séquence ERC en zones humides ? ***

Une seule réponse possible.

- Réglementaire
- Technique
- Retours d'expériences / exemples
- Autre :

19. **10) Quels outils utilisez-vous pour définir et mettre en oeuvre la séquence ERC en zones humides ? ***

3 réponses maximum

Plusieurs réponses possibles.

- Base de données / SIG / Observatoires
- Méthodologies existantes
- Inventaires existants (zones humides et naturalistes)
- Recueils d'expérience
- Registre des zones protégées
- Sites internet
- Autre :

20. **11) Prenez-vous contact avec le service instructeur de l'Etat au préalable à toute démarche en zones humides ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

21. **12) Contactez-vous d'autres acteurs pour vous aider dans l'application de la séquence ERC en zones humides ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

22. **Si oui, lesquels ?**

.....

PARTIE 3 - Votre mise en oeuvre de la démarche ERC en zones humides et vos retours

23. **13) La réglementation relative à la séquence ERC en zones humides vous paraît-elle : ***

Une seule réponse possible.

- Très facile à comprendre
- Assez facile à comprendre
- Assez difficile à comprendre
- Très difficile à comprendre

24. **14) La disposition du SDAGE 2016-2021 Seine-Normandie relative à la séquence ERC en zones humides (D6.83) vous paraît-elle : ***

Retrouvez la disposition D6.83 dans le SDAGE 2016-2021 Seine-Normandie (http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/flipbook_sdage/index.html) p.167

Une seule réponse possible.

- Très facile à comprendre
- Assez facile à comprendre
- Assez difficile à comprendre
- Très difficile à comprendre

25. **15) La réglementation relative à la séquence ERC en zones humides vous paraît-elle : ***

Une seule réponse possible.

- Très facile à appliquer
- Assez facile à appliquer
- Assez difficile à appliquer
- Très difficile à appliquer

26. **16) La disposition du SDAGE 2016-2021 Seine-Normandie relative à la séquence ERC en zones humides (D6.83) vous paraît-elle : ***

Retrouvez la disposition D6.83 dans le SDAGE 2016-2021 Seine-Normandie (http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/flipbook_sdage/index.html) p.167

Une seule réponse possible.

- Très facile à appliquer
- Assez facile à appliquer
- Assez difficile à appliquer
- Très difficile à appliquer

27. **17) L'application de la séquence ERC à vos projets en zones humides est-elle en contradiction avec d'autres réglementation ? ***

Une seule réponse possible.

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Systématiquement

28. **Le cas échéant, précisez quelles réglementations sont concernées :**

29. **18) Comment qualifieriez-vous vos échanges avec le service instructeur ? ***

Une seule réponse possible.

- Très aisé
- Assez aisé
- Assez difficile
- Très difficile

30. Précisez les difficultés et/ou les pistes d'amélioration attendues :

.....

.....

.....

.....

Définition d'une zone humide

31. 19) Faites-vous appel à un bureau d'études spécialisé pour caractériser les zones humides impactées par votre projet ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

32. Si oui, que mettez-vous dans votre cahier des charges ?

Plusieurs réponses possibles.

- Identifier les zones humides
- Les délimiter
- Caractériser leurs fonctions (hydraulique, biodiversité, biogéochimique)
- Identifier les aspects patrimoniaux

33. Si non, comment procédez-vous ?

Mesures d'évitement

34. 20) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la définition et de la mise en œuvre des mesures d'évitement des impacts de vos projets en zones humides ? *

3 réponses maximum

Plusieurs réponses possibles.

- Pas d'évitement possible
- Connaissance tardive de l'existence de zones humides sur un projet
- Choix difficile entre plusieurs alternatives géographiques au projet
- Difficultés supplémentaires liées au changement de localisation (techniques, sociales, ...)
- Perte d'intérêt du projet du fait du changement de localisation
- Fortes complications techniques pour éviter certains impacts
- Difficultés pour maintenir des zones humides au sein du projet
- Difficultés pour utiliser/adapter des installations existantes
- Remise en cause de la viabilité économique du projet
- Autre :

Mesures de réduction

35. 21) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la définition et de la mise en oeuvre des mesures de réduction des impacts de vos projets sur les zones humides ? *

Pendant la phase de chantier (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- Modification du planning de réalisation des travaux pour intervenir dans les périodes de moindre impact (retard de réalisation du projet)
- Modification des techniques utilisées pour les travaux
- Ajout d'installations temporaires pendant la phase de chantier (exemples : dispositifs de traitement de la pollution comme les eaux usées du chantier, gestion des déchets, ...)
- Difficultés pour protéger des zones humides pendant la phase de chantier (balisage, gestion liée aux espèces présentes, ...)
- Modification de la circulation des engins (trajet, nombre d'engins, ...)
- Mise en oeuvre de transferts de spécimens (animaux et végétaux)
- Autre :

36. *

Pendant la phase d'exploitation (2 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- Adaptation des techniques utilisées
- Difficulté pour baliser les zones humides préservées
- Incompatibilité entre les mesures de gestion des zones humides préservées et l'exploitation du projet
- Ajout d'installations permanentes non prévues initialement (exemples : corridors pour la faune, zone de calme, dispositifs de traitement de l'eau, ...)
- Autre :

Mesures de compensation

37. 22) Pour compenser les impacts de vos projets en zones humides, choisissez-vous plutôt : *

Une seule réponse possible.

- La création de zone(s) humide(s)
- La restauration /réhabilitation de zone(s) humide(s) existante(s) dégradée(s) ou d'anciennes zones humides disparues
- Modification des pratiques de gestion de zone(s) humide(s) pour améliorer les fonctions de zones humides partiellement dégradées
- Autre :

38. 23) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la définition et de la mise en œuvre des mesures de compensation des impacts de vos projets sur les zones humides ? *

4 réponses maximum

Plusieurs réponses possibles.

- Compenser dans le même bassin versant de masse d'eau
- Compenser rapidement pour limiter les pertes intermédiaires
- Assurer les équivalences fonctionnelles (hydrauliques, biodiversité, biogéochimiques)
- Dimensionner les mesures compensatoires à réaliser (ratio surfacique notamment)
- Restaurer ou créer des zones humides de même nature que celles impactées
- Maintenir le même niveau de service rendu par les zones humides aux populations locales impactées
- Trouver des terrains disponibles et adaptés et assurer la maîtrise de ces sites (acquisition foncière ou contrat)
- Concevoir les travaux d'ingénierie écologique et vérifier leur faisabilité technique
- Les faire accepter aux acteurs locaux (associations, riverains, agriculteurs, ...)
- Etablir des partenariats avec les acteurs locaux
- Les financer
- Assurer la pérennité des mesures compensatoires via des mesures de gestion appropriées
- Assurer le suivi des mesures de gestion
- Evaluer leur efficacité
- Autre :

39. 24) Avez-vous déjà eu recours à une offre de compensation ? *

ou "banque de compensation" : un opérateur de compensation anticipe la réalisation de travaux de restauration écologique au titre de la compensation et propose des "unités de compensation" (UC) respectant un principe d'équivalence écologique à plusieurs aménageurs soumis à des obligations réglementaires de compensation.

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

40. 25) Quel est généralement le devenir de vos mesures compensatoires ? *

Une seule réponse possible.

- Vous en assurez la gestion
- Vous contractualisez leur gestion avec un organisme gestionnaire
- Vous contractualisez leur gestion avec un exploitant agricole
- Vous les rétrocédez
- Autre :

41. **26) Quels types de mesures d'accompagnement soutenant la gestion des zones humides relatives au SDAGE (D6.83) mettez-vous en place ? ***

2 réponses maximum

Plusieurs réponses possibles.

- Compensation complémentaire de 50%
- Actions participant à la gestion de la zone humide, en priorité dans le même bassin versant
- Actions participant à l'amélioration de la connaissance sur les espèces, milieux ou fonctionnement des zones humides identifiées
- Une combinaison des deux mesures précédentes
- Aucune
- Autre :

42. **27) Trouvez-vous la distinction entre les mesures E-R-C-A(accompagnement) : ***

Une seule réponse possible.

- Très facile à faire
- Assez facile à faire
- Assez difficile à faire
- Très difficile à faire

43. **28) Comment surmontez-vous les difficultés rencontrées pour définir et mettre en oeuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts de vos projets en zones humides ? ***

.....

.....

.....

.....

44. **29) Qu'est-ce qui vous serait utile pour surmonter les difficultés rencontrées pour appliquer l'ensemble de la séquence ERC de vos projets en zones humides ? ***

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

- Des outils supplémentaires
- Un accompagnement technique renforcé
- Des formations
- Plus de temps
- Autre :

45. **Si possible, précisez votre réponse**

.....

PARTIE 4 - Bilan de vos projets en zones humides

46. **30) Un de vos projet a-t-il été refusé à cause de la séquence ERC ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

47. **Si oui, détaillez pourquoi**

.....
.....
.....
.....

48. **31) Auriez-vous pu anticiper davantage l'application de la séquence ERC sur certains de vos projets en zones humides, et ainsi gagner du temps et de l'efficacité ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

49. **32) Pouvez-vous évaluer en moyenne le coût des mesures de réduction et de compensation (coût direct) par rapport au coût total de vos projets en zones humides ? ***

Une seule réponse possible.

- Moins de 1%
 1 à 3%
 3 à 5%
 Pus de 5%
 Ne sait pas

50. **33) L'application de la séquence ERC apporte-t-elle une plus-value à certains de vos projets ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

51. **Précisez**

.....
.....
.....

52. **34) Estimez-vous que l'application de la séquence ERC sur vos projets en zones humides permet généralement de répondre à l'objectif de préservation des zones humides ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

53. Si non, pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

54. **35) Avez-vous déjà eu des contrôles par l'autorité administrative sur l'application de la séquence ERC à vos projets en zones humides ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

55. **Si oui, ces contrôles vous ont-ils paru constructifs ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

56. **36) Observations complémentaires concernant l'ensemble du questionnaire (n'hésitez pas à détailler vos réponses à certaines questions en mentionnant leur numéro)**

.....

.....

.....

.....

Fourni par

